

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES LANAUDOIS
Critères 2008-2013

Les objectifs du programme

- Consolider des événements à caractère touristique.
- Augmenter le niveau de qualité des événements régionaux.
- Favoriser le développement et la diversification des événements touristiques en soutien de l'offre d'hébergement de la région.
- Augmenter l'achalandage des visiteurs dans la région Lanaudière.
- Augmenter la durée des séjours dans Lanaudière.
- Contribuer à générer de nouvelles visites de la part des excursionnistes.

Les critères d'admissibilité

- Être un organisme admissible au FDR et dont le siège social est dans Lanaudière.
- L'événement doit être structurant sur le plan touristique.
- Faire la démonstration de maillage dans la région ou dans la municipalité (ex. : forfaitisation hébergement, restauration).
- L'événement doit être d'une durée minimum de deux jours L'événement doit être d'une envergure suffisante pour permettre d'animer et de promouvoir la destination touristique lanauoise.
- L'événement doit comporter une programmation, des dates et des lieux de réalisation établis dans la région.
- L'événement doit pouvoir être identifié, à court ou moyen terme, à titre de produit d'appel, i.e. qu'il favorise l'habitude de la clientèle (référence : plan de développement touristique Lanaudière 2010).

(voir en annexe quelques définitions importantes)

Les projets admissibles, quelques exemples

- Développement d'une nouvelle programmation ou de nouvelles activités innovatrices.
- Achat d'équipements réutilisables pour réaliser de nouvelles activités.
- Accroissement de fonctionnalités d'un site Web (référencement, achat de mots clés)
- Développement de nouveaux services pour améliorer la qualité de l'événement.
- Développement ou consolidation d'un nouveau marché au-delà de 200 km du centre de la région (invitation de journalistes hors région, soutien à la distribution de brochures sur un nouveau marché, etc.).
- Support à l'embauche d'une ressource pour la réalisation d'un projet de développement.

Des dépenses et des projets non admissibles

- Le financement des frais d'exploitation de l'événement et ses activités régulières.
- Les études ou enquêtes de satisfaction.
- La production de brochures (impression, graphisme).
- L'achat de publicité en version imprimée ou en version web.
- Le développement d'un site web.
- Les infrastructures permanentes
- La présence à des salons ou foires.

La nature de l'aide financière

Il s'agit d'une aide financière non remboursable.

Les montants accordés seront basés sur un pourcentage du budget spécifique au projet déposé et ne peuvent être associés au budget d'opération de l'événement soutenu. Cet apport sera d'un maximum de 50 % pouvant correspondre à une contribution minimale de 2 000 \$ et d'un maximum de 5 000 \$. Le reste du financement du projet sera en liquidités démontrées et devra provenir d'une mise de fonds d'au moins 20 % du promoteur ou du milieu (toute autre subvention publique exclue de cette mise de fonds).

Les critères d'analyse

- Le projet déposé par un organisme admissible favorisera la croissance de l'événement en relation avec les objectifs du programme, aura une valeur ajoutée à la programmation de l'événement et aura un impact structurant sur la région.
- L'événement s'adresse à une clientèle touristique un séjour comportant au moins une nuitée).
- L'événement représente un produit d'appel ou en voie de l'être (raison principale du déplacement d'un visiteur en région) ou un produit de support (activité complémentaire pour un séjour). De plus, un événement qui dessert plutôt une clientèle excursionniste sera jugé admissible s'il constitue un moyen de faire connaître la région pour un éventuel séjour et que le plan de communication sollicite une clientèle excursionniste. Des démonstrations concluantes, notamment à l'égard de l'historique de fréquentation, seront exigées.
- La popularité de l'événement par l'accroissement de l'achalandage.
- L'équipe de soutien pour la réalisation de l'événement : les ressources humaines incluant le réseau de bénévoles.
- Les ententes et les appuis des partenaires de la région.
- L'événement contribue à l'étalement touristique à l'extérieur de la haute saison (la haute saison de Lanaudière étant de la mi-juillet à la mi-août).
- L'événement véhicule les objectifs du Plan quinquennal de développement de la région ainsi que les créneaux du plan de développement de Tourisme Lanaudière (la culture et la nature). (*Pour plus d'information, voir le plan d'action sur le site www.lanaudiere2010.ca.)*)
- L'événement favorise le développement d'une culture vouée au développement durable.
- L'événement possède un plan de communication et de visibilité mettant en valeur la région Lanaudière (brochure, affichage, site Web, conférence de presse).

Autres éléments d'évaluation

- La période de la tenue de l'événement (étalement de l'offre en période moins achalandée).
- La durée de l'événement.
- L'originalité de l'événement.

- Les retombées médiatiques générées par la tenue de l'événement.
- L'influence de l'événement dans la décision du touriste de séjourner dans la région (ex. : Le nombre de nuitées commerciales générées par la tenue de l'événement).
- La rentabilité du projet.
- La capacité de gestion du promoteur.
- Le maillage avec l'industrie touristique.

Le versement de l'aide financière

- À la suite de l'acceptation du projet, un protocole d'entente, comportant certains engagements, sera acheminé au gestionnaire de l'événement.
- Un montant de 90 % de l'aide financière accordée sera envoyé à la suite du retour du contrat dûment complété.
- Un second versement, équivalant à 10 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

Documents exigés lors du dépôt de la demande :

1. le formulaire du projet dûment rempli et signé (description de l'événement et du projet faisant l'objet de la demande de financement, historique de l'événement, présentation du promoteur, clientèles visées, plan de communication et de marketing);
2. Copie électronique du formulaire (obligatoire) : louisel@cre-lanaudiere.qc.ca ;
3. fournir le bilan financier (synthèse) au moins de la dernière édition si l'événement a un historique et le budget prévisionnel de la prochaine édition;
4. fournir le plan de visibilité offert aux partenaires financiers;
5. fournir les impacts et retombées économiques associés à la tenue de l'événement pour la région;
6. résolution du conseil d'administration autorisant un représentant à faire le dépôt de la demande.

Selon leur pertinence en lien avec le projet, il est également recommandé de joindre à la demande, les études de marché, les études de satisfaction des visiteurs, évaluations des retombées économiques disponibles ou les études démontrant l'achalandage à l'événement et la provenance de la clientèle.

Le ou les promoteurs doivent également :

- ajouter un hyperlien partant de leur site Web vers la section « hébergement » du site Web de Tourisme Lanaudière;
- ajouter une page contenant les forfaits disponibles (en précisant le nom des établissements d'hébergement et leurs coordonnées) sur leur site Web;
- compléter, lors de la remise de leur rapport final, le nombre de forfaits vendus, selon la page de forfaits disponibles de leur site Web; cette façon de faire servira à évaluer, entre autres, les retombées.

NOTE IMPORTANTE : la CRÉ se réserve le droit de refuser des demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité tels qu'ils sont véhiculés.

L'évaluation des demandes

Les dossiers déposés au-delà de la date de tombée des appels, de même que les dossiers jugés incomplets ne seront pas analysés. La résolution du conseil d'administration de la CRÉ fera office de décision finale concernant l'engagement du FDR.

Date limite de dépôt

Vérification de l'admissibilité et analyse des projets
Décision prévue par le conseil d'administration

Le 17 février 2012 à 16 h

mars 2012
avril 2012

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES

CRÉ Lanaudière, 3, rue Papineau, bureau 107, Joliette J6E 2K3

Téléphone : 450 759-4344 poste 101

Courriel : louisel@cre-lanaudiere.qc.ca

Télécopieur : 450 759-7828

ANNEXE

Définitions utiles

- Un touriste : une personne qui réalise un voyage dont le séjour dure plus de 24 heures (une nuit ou plus) et qui utilise de l'hébergement commercial ou privé.
- Un excursionniste : une personne qui réalise un voyage d'au moins 40 km dans un sens, dont le séjour dure moins de 24 heures.
- Un visiteur : englobe la notion de touriste et d'excursionniste.
- Un produit d'appel : est le principal déclencheur d'une expérience touristique, détient une forte notoriété, constitue la première motivation de déplacement chez le visiteur, génère un volume d'achalandage et permet à une destination touristique de se démarquer.
- Un produit de support : complétera une prestation touristique (événement, attrait); il consiste en une valeur ajoutée ou servira à supporter les services aux visiteurs (exemple : hébergement).
- Développement durable : processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement
- Événement touristique : événement ayant pour principal objectif d'attirer des touristes ou des excursionnistes. Un événement touristique aura ainsi un pourcentage plus restreint de visiteurs locaux (- de 40 km de provenance).
- Événement structurant : événement dont l'impact ou le rayonnement se fait minimalement à l'échelle régionale et davantage au niveau provincial, national ou international. Il a la capacité de favoriser la concertation régionale, de favoriser des recettes directes et indirectes dans son environnement et de développer de l'emploi.
- Maillage : activités de concertation dans son milieu et la région avec d'autres établissements commerciaux, préférablement à profil touristique, permettant de générer l'élaboration et la promotion de forfaits (nuit + restauration + activités) ou l'accroissement de visiteurs pour d'autres établissements (visites d'un attrait).